

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 43 (1972)

Heft: 7

Register: Les comptes d'Etat des cantons pour 1971

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les comptes d'Etat des cantons pour 1971

Vue d'ensemble

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des résultats des comptes cantonaux pour 1971 par rapport aux résultats de l'année précédente et aux prévisions budgétaires.

Canton	Compte 1971 millions de francs	Budget 1971 millions de francs	Compte 1970 millions de francs
ZH 1	— 113,9	— 43,7	+ 37,1
2	— 166,3	— 142,3	— 92,5
BE 3	— 57,3	— 20,7	+ 0,6
LU 1	— 1,3	— 7,6	— 0,2
2	— 56,5	— 55,5	— 49,5
UR 1	— 3,1	— 2,5	— 0,1
2	— 3,0	— 3,9	— 1,6
SZ 1	+ 0,0	— 0,5	+ 0,0
2	— 5,5	— 8,6	— 5,9
OW 1	+ 1,1	— 0,2	+ 0,0
2	— 1,1	— 0,6	— 0,5
NW 1	— 0,3	— 1,5	+ 0,1
2	— 1,9	— 2,0	— 0,8
GL 1	+ 0,1	— 0,6	+ 0,2
2	— 1,3	— 1,5	+ 1,4
ZG 1	— 0,1	+ 0,1	+ 4,3
2	— 6,9	— 15,5	— 0,3
FR 1	— 7,2	— 7,1	— 6,4
SO 1	— 4,7	+ 2,9	+ 0,1
2	— 17,4	— 14,0	— 6,9
BS 4	— 117,0 (prov.)	— 126,0 (prov.)	— 96,3 (prov.)
BL 1	— 14,1	— 27,6	— 5,9
2	— 71,0	— 60,0	— 66,7
SH 1	pas encore disponible	— 2,9	— 0,5
2	pas encore disponible	— 8,8	+ 1,8
AR 1	— 0,2	— 0,1	+ 0,6
2	— 3,0	—	— 2,6
AI 1	— 0,0	— 0,1	+ 0,3
2	— 1,7	— 1,4	+ 0,1
SG 1	— 0,1	— 4,8	+ 0,1
2	— 7,9	— 5,0	— 8,7
GR 1	— 0,4	— 6,1	+ 3,8
2	— 7,6	— 6,2	— 3,5

203/B

Loterie SEVA

1 x 120'000

1 x 10'000

2x 5'000

15x 1'000

25x 500

Tirage 17 août

1615

Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis

BONCOURT	HOTEL-RESTAURANT LA LOCOMOTIVE Salles pour sociétés - Confort	(L. Gatherat) (066) 75 56 63
MOUTIER	HOTEL SUISSE Rénové, grandes salles	(Famille M. Brioschi-Bassi) (032) 93 10 37
MOUTIER	HOTEL OASIS Chambres et restauration de 1 ^{re} classe Salles pour banquets de 30 à 120 pers.	(Famille Tony Lœtscher) (032) 93 41 61
LA NEUVEVILLE	HOTEL J.-J. ROUSSEAU Relais gastronomique au bord du lac Mariage, salles pour banquets	(Jean Marty) (038) 51 36 51
PORRENTRUY	HOTEL DU CHEVAL-BLANC 50 lits - bains - douches - ascenseurs - téléphones. Salles pour banquets - conférences - 220 - 60 - 40 places	(C. Sigrist) (066) 66 11 41
PORRENTRUY	HOTEL TERMINUS Hôtel de 80 lits, avec douches - bains - lift Rest. français - Bar - Salle de conférence	(R. Rey) (066) 66 33 71
SAIGNELÉGIER	HOTEL BELLEVUE 3 salles pour noces et sociétés 80 lits - douche - bains - radio et télévision - tennis Membre de la Chaîne des rôtisseurs	(Hugo Marini) (039) 51 16 20
SAIGNELÉGIER	HOTEL DE LA GARE ET DU PARC Salles pour banquets et mariages Chambres tout confort, très tranquilles	(M. Jolidon-Geering) (039) 51 11 21
SAINT-IMIER	HOTEL DES XIII CANTONS Relais gastronomique du Jura	(C. M. Zandonella) (039) 41 25 46

Canton	Compte 1971 millions de francs	Budget 1971 millions de francs	Compte 1970 millions de francs
AG ¹	— 22,8	— 42,6	— 23,3
AG ²	— 16,2	— 11,3	— 7,3
TG ¹	— 3,2	— 4,2	+ 0,6
TG ²	— 32,1	— 26,6	— 11,1
TI ¹	+ 37,5	— 1,7	+ 33,4
TI ²	— 58,5	— 44,1	— 41,1
VD ¹	+ 0,9	+ 0,2	+ 1,9 ⁴
VS ³	— 15,1	— 24,0	— 3,3
NE ¹	— 6,3	— 1,4	+ 1,5
NE ²	— 27,6	— 25,6	— 25,2
GE ¹	— 11,0	— 3,7	+ 19,3
GE ⁵	— 76,8	— 33,2	— 27,4

¹ Compte ordinaire.

² Compte extraordinaire.

³ Compte financier (y compris les investissements).

⁴ Compte brut.

⁵ Différence compte général / compte ordinaire.

Alors que le compte d'Etat de la Confédération est publié chaque année au mois de mars, certains comptes cantonaux font encore défaut à fin mai, tel celui du canton de Schaffhouse. Pour celui de Bâle-Ville, les résultats sont encore provisoires. De plus, la structure des comptes et leur présentation varient d'un canton à l'autre. Tout cela ne facilite pas la comparaison intercantonale. Les chiffres donnés ci-dessus doivent donc être considérés avec réserve.

Comme le montre le tableau, la plupart des cantons bouclent avec un déficit, cette fois même au compte ordinaire où seuls cinq cantons enregistrent un excédent de recettes, d'ailleurs minime dans quatre cas. Si l'on tient compte également des comptes extraordinaires, tous les cantons présentent des soldes passifs. D'après les résultats officiels des comptes, les cantons ont enregistré un excédent global de dépenses de 900 millions de francs, excédent où ne sont pas compris 85 millions de francs environ de dépenses excédentaires qui n'apparaissent pas au compte ordinaire des cantons de Fribourg et du Valais.

L'expérience démontre que les déficits sont moins élevés si on applique des critères uniformes inspirés de ceux qui sont retenus dans l'établissement du compte d'Etat de la Confédération. Mais même dans ce cas, le déficit global des vingt-cinq cantons serait, pour l'année 1971, de l'ordre de 950 millions de francs et constituerait donc un nouveau record.

Le plus gros déficit par habitant est enregistré par le canton de Bâle-Ville, devant Bâle-Campagne et les cantons de Genève et de Zurich. Ce sont donc précisément les cantons financièrement forts qui présentent les excédents de dépenses les plus importants. Par rapport aux dépenses totales, c'est Bâle-Campagne qui enregistre le plus gros déficit : 20 % des dépenses restent à découvert.

Comparaison avec les budgets

A peine deux tiers seulement des résultats sont plus favorables que prévu, alors que les années précédentes ils l'étaient presque tous. Ce sont notamment les cantons de Zurich, Berne, Soleure, Thurgovie, Neuchâtel et Genève qui ont présenté des détériorations importantes. En revanche, les cantons de Zoug, d'Argovie, le Tessin, Vaud et le Valais ont enregistré des résultats nettement plus favorables. Au total, les détériorations sont de l'ordre de 200 millions de francs et les améliorations s'élèvent à 100 millions de francs environ. C'est la première fois depuis longtemps que les budgets cantonaux, dans leur ensemble, ont été trop optimistes.

Comparaison avec l'année précédente

Seuls Uri, Obwald et Saint-Gall ont pu améliorer leur budget par rapport à 1970. Tous les autres cantons ont enregistré une détérioration parfois massive, aussi bien au compte ordinaire qu'au compte extraordinaire. Pourtant les chiffres officiels ne reflètent pas toute la détérioration. Ainsi le canton de Zurich, par exemple, n'a pas effectué d'amortissements extraordinaires (de 75 millions de francs) comme il le faisait auparavant ; pourtant cela ne s'est pas traduit dans les soldes passifs. D'après les résultats publiés ont surtout enregistré des détériorations les cantons suivants :

	Détérioration par rapport à 1970 en millions de francs
Zurich	224,8
Genève	79,7
Berne	57,9
Thurgovie	24,8
Bâle-Ville	20,7
Soleure	15,3
Bâle-Campagne	12,5

Si en 1970 le déficit global des cantons calculé selon des critères uniformes s'est établi à 246 millions de francs (400 millions d'après les résultats officiels), il est donc estimé à 950 millions de francs environ pour l'année 1971.

Appréciation

En 1971, la situation financière des cantons s'est fortement détériorée, parallèlement à celle de la Confédération. Dans la mesure où les communes ont elles aussi enregistré une évolution semblable, la détérioration intervenue en l'espace d'une année équivaldrait à un sixième environ du total des recettes fiscales. Il faut attendre de connaître les résultats épurés pour pouvoir dire avec certitude dans quelle mesure cette évolution doit être attribuée au gonflement des dépenses ou à une augmentation plus faible des recettes. Mais quoi qu'il en soit, il faut veiller à ce que les pouvoirs publics n'essaient pas de rétablir la situation uniquement par des relèvements d'impôts ; ils doivent surtout mieux contrôler l'évolution de leurs dépenses, en améliorant leur planification financière et en établissant un catalogue rigoureux de priorités.